

Violences dans le ménage selon le niveau de vie

D'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (CVS) entre 2012 et 2018, en moyenne 375 000 personnes de 18 à 76 ans se déclarent victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage¹ chaque année en France métropolitaine. Ce flash s'intéresse plus particulièrement au niveau de vie de ces victimes lors des deux années précédant les enquêtes CVS.

Plus de victimes parmi les classes modestes

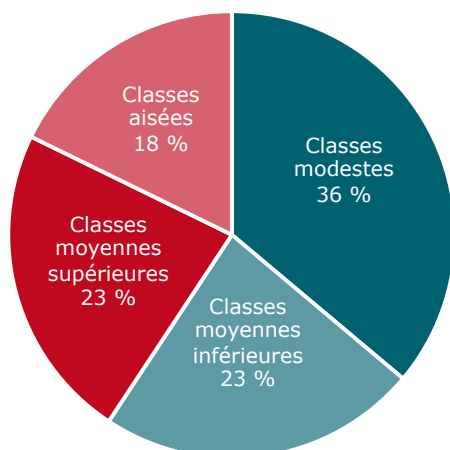
Lors des deux années précédant les enquêtes CVS de 2012 à 2018, les personnes de classes modestes² (soit les 25% les plus modestes) sont plus nombreuses à se déclarer victimes que celles des classes aisées (soit les 25% les plus riches). En effet, parmi les personnes de 18 à 76 ans les plus modestes, 2,8% se déclarent victimes de violences

dans le ménage et 1,4% parmi les plus aisés. Par ailleurs, plus d'un tiers des victimes de violences dans le ménage sur 10 (36%) font parties des classes modestes [1].

Il est tout de même important de noter que 18% des victimes de violences dans le ménage font parties des 25% les plus riches et que 46% des victimes font parties des classes moyennes (inférieures et supérieures). Les violences dans le ménage touchent donc toutes les catégories de population, les plus pauvres comme les plus riches.

Des dissemblances sont à noter selon le type de violences. Un tiers des victimes ayant subi des violences sexuelles font parties des classes modestes tandis que 10% appartiennent aux classes aisées. Les violences physiques étant subies par plus de 9 victimes sur 10 (93%), la répartition selon le niveau de vie n'est pas différente de celle pour l'ensemble des victimes.

1 Répartition des victimes selon le niveau de vie



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.

Champ : Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire.

(1) Les violences dans le ménage sont celles commises par une personne vivant toujours avec l'enquêté lors de la passation du questionnaire.

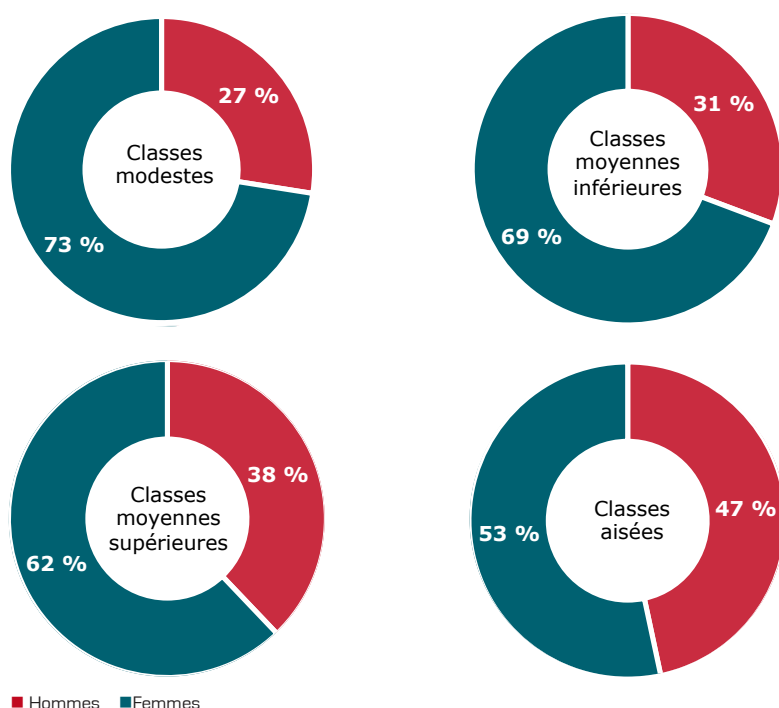
(2) Selon l'Insee, en 2015, les classes modestes (1^{er} quartile) sont les individus ayant un niveau de vie inférieur à 14 840€ par an et les classes aisées (4^{ème} quartile) sont celles qui ont un niveau de vie supérieur à 27 430€. Pour en savoir plus, consultez : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3351981/irsocerf2015_DNV01.xls

Les femmes surreprésentées chez les plus pauvres ou les plus riches

Les deux tiers des victimes de violences au sein du ménage sont des femmes. Que les victimes appartiennent aux ménages les plus pauvres ou les plus riches, les femmes sont toujours surreprésentées. Parmi les victimes des classes modestes, 73 % sont des femmes et 53 % parmi les classes aisées.

L'écart entre les femmes et les hommes est moins marqué quand les victimes font parties des 25 % les plus riches. En effet, dans ce cas, 47 % des victimes sont des hommes contre 27 % lorsqu'ils font parties des classes modestes. Les hommes sont donc plus nombreux à se déclarer victimes parmi les ménages les plus aisés.

2 Répartition selon le sexe des victimes et le niveau de vie



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI, 2012-2018.
Champ : Victimes de violences dans le ménage de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire.

Report de l'atteinte différencié selon le niveau de vie

Parmi les classes modestes, un peu plus d'un cinquième des victimes (22 %) se déplacent à la police ou à la gendarmerie. Bien que ce taux de déplacement soit peu élevé, il reste nettement supérieur à celui des victimes de classes aisées où le taux de déplacement est de seulement 5 %. Ce comportement se reflète sur le taux de plainte. Parmi les victimes les 25 % les plus pauvres, 12 % déposent plainte tandis que les plus aisés sont 3 % à avoir déposé plainte pour les violences subies.

SOURCE ET DÉFINITION

Cette étude a été réalisée à partir des données des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (Insee, SSMSI, ONDRP) de 2012 à 2018. Chaque année, environ 12 000 personnes de 18 à 76 ans répondent au questionnaire auto-administré portant sur les violences sexuelles ou les violences dans le ménage. Après pondération, ce dernier est représentatif de la population de cette tranche d'âge résidant en France métropolitaine.

Ce Flash porte sur les violences physiques et/ou sexuelles commises par une personne vivant avec le répondant au moment de l'enquête lors des deux années la précédant. Des proportions moyennes sur la période allant de 2010/2011 à 2016/2017 (soit des enquêtes 2012 à 2018) sont présentées dans ce flash. Seul le nombre moyen de victimes par an (voir dans l'introduction) prend uniquement en compte les personnes s'étant déclarées victimes lors de l'année précédant l'enquête (N-1).

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. Dans ce flash, le niveau de vie est décomposé en quartile. Selon l'Insee en 2015, les classes modestes (1^{er} quartile, soit les 25 % les plus pauvres) correspondent aux individus ayant un niveau de vie inférieur à 14 480 €. Les classes moyennes inférieures (2^{ème} quartile) sont celles ayant un niveau de vie inférieur à 20 300 €. Les classes moyennes supérieures (3^{ème} quartile) sont celles ayant un niveau de vie inférieur à 27 430 €. Et enfin, les classes aisées (4^{ème} quartile, soit les 25 % les plus riches) sont celles ayant un revenu supérieur à 27 430 €. Pour plus d'information, consultez : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3351981/irsocerfs2015_DNV01.xls.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél : +33(0)1 76 64 89 70 - Contact : ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ